

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 31 janvier 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1912

**Demande de subvention
Ministère de la transition
écologique pour
« Animation du guichet
vert et du réseau
régional d'acteurs de la
commande publique
durable »**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEOD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) : Gilles VINCENT (TPM), Marion CLEMENT (TPM), Patrick MATHIEU (CD04), Céline HAYOT (CR), Jean-Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Guy PARRAT (CESER), Cécile CHERY (ADEME), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09
Quorum atteint**

Considérant

Que la commande publique est un levier fort du développement durable de nos territoires, à la fois parce qu'elle représente un fort potentiel économique mais aussi parce que la prise en compte du développement durable est une obligation depuis 2006 en respect du code des marchés publics ;

Qu'elle constitue aussi une clé d'entrée dans le changement des métiers des agents et les méthodes de production des fournisseurs et représente une opportunité pour s'inscrire dans des démarches globales de transition écologique ;

Qu'à ce jour, l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics reste encore insuffisante ;

Que pour accélérer cette progression, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'est fixé l'objectif de 100% des marchés comprenant des considérations environnementales d'ici 2025 dans le cadre du Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025) ;

Que pour atteindre ces objectifs, des facilitateurs environnementaux se déploient dans les territoires en s'appuyant sur un "Guichet vert" unique et partagé. Ce guichet vert permet de répondre aux questions des acheteurs publics sur l'intégration des clauses environnementales ;

Que la mise en œuvre de ce guichet s'appuie sur les réseaux régionaux de la commande publique avec le soutien du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. A ce jour, 8 territoires ont mis en place ce guichet vert en s'appuyant sur les réseaux territoriaux ;

Que l'ambition étant de couvrir l'ensemble du territoire régional, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'est rapproché de l'ARPE-ARB pour envisager le portage du guichet vert en région Provence-Alpes-Côte d'Azur du fait de notre mission de conseil et d'appui des collectivités à la transition écologique et la préservation de la biodiversité ;

Que l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics permettent d'orienter le choix des acheteurs publics vers des solutions plus favorables à la préservation de la biodiversité. Appuyer et

conseiller ces acheteurs publics serait ainsi un levier transversal de l'axe accompagnement des territoires de l'ARPE-ARB ;

Que l'ARPE-ARB a animé durant plus de 10 ans entre 2006 et 2018 le réseau régional "Commande publique et développement durable" [CPDD] regroupant près de 1000 personnes et 250 structures. Ce réseau soutenu par l'ADEME permettait aux acheteurs publics d'échanger, de mutualiser et transférer leurs expériences. Les membres de ce réseau ont pu bénéficier de journées techniques, de mise à disposition d'outils, d'accompagnement collectif, ...

Qu'il est proposé que l'ARPE-ARB relance le réseau régional de la commande publique durable et anime le guichet vert en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agira sur la période 2023-2024 :

- D'animer le guichet vert en région
- De construire et animer le réseau régional des acheteurs publics
- De communiquer et promouvoir le guichet vert et le réseau régional
- De participer à la démarche collective de l'inter-réseau national

Que pour mener à bien ce travail, l'ARPE-ARB sollicite le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour une subvention de 61.602 € pour l'année 2023 et de 77.309 € pour l'année 2024 représentant 80 % des dépenses prévisionnelles de cette mission ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention annuelles pour les années 2023 et 2024 et de signer les tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Marseille, le 31 janvier 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

